

# **BUAIS ET SON HISTOIRE**



## **LA JUSTICE (1)**

.....

**Le 21 avril 1821** au tribunal de première instance de Mortain : Sur les indices que divers effets auraient été commis au domicile de Guillaume Garnier en la commune de Buais. le 6 mars dernier une perquisition eu lieu au domicile de Jean Le Dauphin, âgé de 33 ans laboureur résidant en la commune de Buais, soupçonné de vol et permit de retrouver les objets qui avaient été volés au sieur Garnier, qu'il identifiait. Il fut également découvert dans l'étable sous le fumier 4 planches de bois de chêne qui appartenaient au sieur Hamon, propriétaire résidant en la commune de Landivy. A la suite de ces découvertes, Jean Le Dauphin fut arrêté et après procédure prescrite par le roi, il a été traduit à l'audience correctionnelle. Le tribunal de Mortain condamne le sieur Le Dauphin à treize mois de prison et 16 francs d'amende, la restitution des planches au sieur Hamon et d'une chaîne en fer au sieur Jean Hardouin.

.....

**Le 12 avril 1923** à l'audience publique du tribunal de Mortain. A été convoqué Marie Le Bordais, femme de Nicolas Besnard, cultivatrice résidant au village de la Housserie commune de Buais et Joseph Jean-

Baptiste De Latouche âgé de 23 ans, résidant dans la commune de Buais prévenu d'avoir frappé à la tête le dit Le Bordais. A ce jour Marie Le Bordais a fait citer le sieur De Latouche à comparaitre à l'audience correctionnelle pour s'entendre condamné pour mauvais traitement envers Là, Le Bordais, qu'il aurait exercé sur elle dans la foret de Savigny le dix-neuf février dernier en la frappant violement de plusieurs coups de bâton ainsi qu'à Pierre Gohin. Joseph De Latouche sera condamné à un mois d'emprisonnement et seize francs d'amandes.

.....

**Le 19 avril 1823** à l'audience publique du tribunal de Mortain, a été convoqué Pierre Le Dauphin, âgé de 42 ans laboureur résidant à Buais qui s'est rendu coupable d'une escroquerie envers le sieur Charlot Lalande, en ce qui lui fit faire une dispense de six francs dans différents cabarets de la commune de Landivy sous promesse de lui procurer des moyens propres à le faire exempter du service militaire, Qu'il a en outre commis une tentative d'escroquerie envers le même individu, en voulant exiger de lui une somme de deux cent francs et ensuite une somme de quarante-huit francs pour dédommagement des poudres qu'il venait d'être contraint d'acheter pour guérir la jambe de Charlot Delalande et qui n'était que de la poudre de perlimpinpin. Pierre Le Dauphin se livrait depuis longtemps à cet infâme pernicieux trafic et que par sa conduite antérieure et mauvaise réputation mérite une punition rigoureuse et exemplaire. Le juge rappelle à la cour que le sieur Le Dauphin s'est livré par le passé des malversations et le condamne à deux années d'emprisonnements et 50 francs d'amende.

**Le 2 décembre 1826** à l'audience publique du tribunal de Mortain, a été convoqué René Augustin François Payen, âgé de 56 ans, laboureur né au Teilleul demeurant à Buais est accusé d'avoir volé à Julien Binet, cinq draps de lit, une veste et des sabots qui avaient été déposés dans une pièce de terre appartenant au dit Binet. Faute de témoignage et de preuve le tribunal relaxe François Payen.

.....

Archives du tribunal de Mortain déposées aux AD de la Manche. Mise en page par Jean-Pierre Hamon le 17 octobre 2019. Archives du moulin de Buais. Illustration : WEB